



République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

Mairie d'Aragnouet



# AVIS

Le Maire informe la population qu'une réunion publique du conseil aura lieu

**Le vendredi 27 novembre à 17 h 30**

**Au foyer communal de Fabian**

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (attribution, renouvellement de bail, modification...)
- Présentation et approbation du projet de microcentrale sur la neste de Couplan, autorisation donnée au Maire de continuer les études
- Autorisation donnée au maire pour défendre les intérêts de la commune dans le recours déposé par Mme CAPELL MIR au tribunal administratif de Pau
- Recours déposé au tribunal administratif de Pau par la commune de Cadeilhan Trachère à l'encontre du SIVU Piau Aragnouet Cadeilhan Trachère
- Mandat donné au maire pour signer l'acte d'achat du local d'activité à Piau Engaly pour lequel le conseil municipal a fait valoir son droit de préemption
- Attribution du marché de contrats d'assurance dans le cadre du groupement de commande (commune, SIVU Aure Néouvielle, SIVU P.A.C.T)
- Crèche de Fabian : transfert de compétence à la Communauté de Communes Aure Louron, budget prévisionnel 2021, autorisation à donner au Maire pour signer la convention avec la communauté de communes Aure Louron, tarifs
- Remboursement par le SIVU Aure Néouvielle du complément des travaux GSM téléphonie mobile non subventionné
- Décision modificative budgétaire (achat local d'activité à Piau)
- Questions diverses

Aragnouet, le 19 novembre 2020



*En raison des mesures sanitaires en vigueur, l'accueil du public est limité à six personnes.*